



# Kemperlé Activités Subaquatiques

Association Loi 1901  
Ecole de Plongée du Pays de QUIMPERLÉ  
Inscrit à la F.F.E.S.S.M. sous le n° 03.29.0181  
Agrément Ministère des Sports n° 29 S 1019  
4, Avenue Pasteur  
29300 QUIMPERLÉ

## Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 19 janvier 2015

Personnes présentes : Fabrice ALLAIN - René ALLAIN - Benjamin AMAR - Vincent BONNEROT  
Laurent BRIENS – Gilles GARÇON - Christian THOMAS – Hervé BOURHIS - Pascal PELLEN  
Pascale MARTIN

Excusé : Philippe BURBAN

### ➤ Licences et adhésions

A ce jour, le club compte 92 licences fédérales et 7 licences extérieures réparties de la façon suivante :

- 26 licences apnée
- 39 licences plongées + 3 préparants N1
- 9 licences jeunes
- 15 licences hockey + 7 hockeyeurs jeunes

Tous les dossiers d'inscription doivent être à jour, notamment ceux des personnes participant aux entraînements piscine, et particulièrement en ce qui concerne le certificat médical et le règlement des cotisations. Si nécessaire, des relances seront faites lors des séances piscine.

Vérification de la validité des certificats médicaux en cours d'année : un tel contrôle paraissant contraignant, il serait préférable de réclamer lors de l'inscription, un certificat médical de moins d'un mois.

Rappel sur les prestations du club en fonction des adhésions plongeurs / apnéistes :

Seul les adhérents « plongeurs » pourront laisser leurs blocs au local et ainsi profiter des entretiens organisés par le club (TIV, envoi des blocs en requalification), mais également bénéficier des tarifs du club pour les sorties bateau.

Les adhérents « apnéistes » s'acquittant une cotisation moins importante, devront régler les sorties bateau au même tarif que les participants extérieurs. Ils ne pourront stocker leurs blocs au local mais auront la possibilité de profiter du service de gonflage sous réserve qu'ils fournissent les attestations relatives à leur entretien (TIV et requalification).

### ➤ Formations

- N1 : 4 préparants participent régulièrement aux cours (entraînements piscine et théorie), dont une qui bénéficiera d'un suivi personnel avec Benjamin A. pendant quelques cours.
- Théorie N3 : 2 demandes. Benjamin A. propose de faire également passer la pratique. Le prix de la formation n'étant pas défini, une réflexion s'impose notamment en comparant les tarifs appliqués dans les clubs associatifs des environs. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du CD. Les deux préparants N3 devront s'informer des dates de formation RIFAP et si nécessaire s'y inscrire.

- ♦ N4 : 3 inscriptions à ce jour, dont 2 suivant la formation fédérale et 1 candidat libre.  
Le club sera sans doute sollicité par la fédération départementale pour une sortie dans le cadre de la formation N4.
- ♦ MF1 : 3 inscriptions ont déjà débuté leur formation.
- ♦ Hockey : 4 hockeyeurs participent actuellement à la formation arbitre.  
1 adhérente suit la formation initiatrice hockey
- ♦ Autres : Benjamin A. a été reçu à la formation tuteur initiateurs.  
René A. a suivi la formation initiale TIV des 10 et 11 janvier dernier.  
5 encadrants ont participé à la formation reclassement TIV.  
Vincent B. et Benjamin A. proposent d'organiser une requalification RIFAP au sein du club pour les adhérents qui ont déjà effectué la formation initiale. Une demande sera à faire auprès du CODEP pour le prêt de matériel (mannequin et défibrillateur)

#### Participation du club dans le coût des formations :

Le club continuera à rembourser aux encadrant la moitié du coût des formations (y compris pour les formations TIV), sous réserve d'une participation active à l'encadrement des diverses activités du club

#### ➤ **Gestion des blocs**

Avant la saison et suivant la demande, une formation ou un recyclage pour les adhérents s'occupant du gonflage des blocs et l'utilisation du compresseur pourrait être envisagée.

Rappel : l'inventaire des blocs stockés dans le local est obligatoire, ainsi que l'inscription sur le registre des personnes effectuant les TIV.

#### TIV :

Rappel : seul le « carton jaune » atteste de l'inspection des blocs, ceux des adhérents plongeurs pouvant être conservés au local et gérés par les responsables TIV.

Deux dates sont prévues pour les inspections visuelles qui se feront au local :

- ♦ 9 et 10 février 2015 : TIV blocs club.
- ♦ 28 février 2015 : TIV blocs personnels de 8h à 12h.  
Les propriétaires devront préparer et vider leurs blocs et être présents pendant l'inspection.  
Tarif : 5 €, Vincent B. se chargera des encaissements.  
Une annonce sera faite sur le blog pour en informer les personnes concernées.

#### Requalification :

15 blocs (3 club et 12 perso) seront envoyés en requalification chez un professionnel, par le biais du magasin AquaSport de Lorient.

Une vérification visuelle de ces blocs est programmée le 20 janvier prochain au local avant le dépôt au magasin prévu le 24 janvier

#### ➤ **Prestations baptêmes**

Les communes de Clohars, Moëlan, Quimperlé et Mellac ont souhaité que le club organise une prestation baptême de plongée pendant les vacances scolaires, dans le cadre « Vacado » notamment.

Séance du 18 février 2015 : 12 jeunes inscrits.

Séance du 11 février 2015 : également 12 jeunes inscrits, le créneau horaire piscine restant encore à confirmer.

Tarif appliqué depuis plusieurs années : 7 € par personne. Une proposition sera faite aux mairies de Moëlan, Clohars et Mellac pour passer au tarif de 8 €, sachant que la commune de Quimperlé applique un tarif forfaitaire de 135 € par séance.

## ➤ Chantier bateau

L'annexe fuit, des réparations sont donc à prévoir. Nécessité de définir exactement les réparations à effectuer ainsi que les dates d'intervention.

Le bateau est actuellement en hivernage au chantier AMN de Moëlan. Une visite sur place est à prévoir afin de lister les travaux à effectuer sur le bateau et le matériel, et des dates d'interventions seront également à prévoir.

René A. se charge de l'organisation des chantiers.

Il serait souhaitable que le bateau soit remis à l'eau fin avril.

Une vérification du matériel de sécurité sera également nécessaire sans oublier le remplacement des bouteilles d'eau.

## ➤ Finances et assurances

### Finances :

Bilan comptable à ce jour : Total recettes : 14 592,46 €  
Total dépenses : 7 319,24 €

(cf. annexe 1).

### Assurances :

Gilles G. étudie actuellement les devis d'assurance reçus de la Maif et de la Macif.

Les tarifs proposés laissent paraître une disparité importante principalement pour le bateau, en partie justifiée par des prestations différentes : environ 700 € avec la Maif pour une couverture tout risque et 75 € avec la Macif pour une RC simple (la Macif ne prendra pas le bateau en tout risque du fait de sa vétusté et du montant probable des remboursements en cas de dommage).

Différence également de 150 € environ sur les devis concernant les locaux de Quimperlé et de Clohars, les tarifs de la Macif étant plus intéressants.

Une étude sera également demandée au cabinet Lafont (assureur officiel de la FFESSM).

Le contrat avec la Maif étant reconduit tacitement pour l'année en cours, une décision sera prise avant la fin de l'année.

### Bateau :

Le devis de la Sté AMN (Assistance Méca Nautique) de Moëlan concernant la sortie de l'eau du bateau, le transport, le lavage avant calage et le stockage, laisse paraître une augmentation substantielle (678 € contre 514 € l'année dernière).

## ➤ Festivités

- ♦ 25 personnes étaient présentes à la galette des rois, notamment des plongeurs scaphandre et leur famille. Les membres du comité regrette que les apnéistes et surtout les hockeyeurs ne soient pas présents lors des activités organisées par le club.
- ♦ Repas du club : le 4 avril 2015 à la salle des fêtes de Clohars-Carnoët.  
Tarif : 10 € par adulte et 5 € par enfant.  
Les adhérents seront informés ultérieurement par un avis diffusé sur le blog.

## ➤ Section apnée – hockey

Une commande de maillots de bain pour les hockeyeurs s'avère nécessaire. Coût à confirmer (environ 30 ~35 €), avec une participation du club à hauteur de 10 € par maillot.

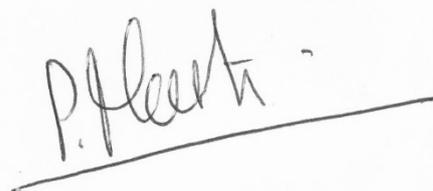
➤ **Divers**

- ♦ Dégradations sur l'abri de Clohars :  
Le local de Clohars a été tagué puis nettoyé par les responsables des dégradations. Cependant des traces de peinture pourraient ressortir, si nécessaire il sera repeint ultérieurement.
- ♦ Planning des plongées : un projet concernant les sorties bateau entre mai et septembre a été établi par Benjamin A. et distribué aux membres du comité dans un but de réflexion et de modification, chacun ayant la possibilité de faire part de ses remarques.
- ♦ Diwan et l'OMS organisent une manifestation le 1<sup>er</sup> février prochain à 15h à la plage du Kérou à Clohars, le but étant qu'il y ait le plus grand nombre possible de personnes à se mettre à l'eau. Les organisateurs souhaitent la participation des membres du club à l'activité proposée, mais également que 2 plongeurs assistent l'équipe de sécurité. Les adhérents seront informés de cette manifestation, cependant le bureau ne désire pas engager la responsabilité du club en matière de sécurité.
- ♦ Assemblée générale du CIBPL (Comité FFESSM Bretagne et Pays de Loire) à Pleumeur-Bodou le samedi 31 janvier 2015. Le club dispose de 4 voix pour les élections, et le président ne pouvant être présent donnera pouvoir aux personnes désirant y assister.

Prochaine réunion du Comité Directeur, lundi **2/03/2015** à 20H15 au chalet.

Pour le Président

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Fleury', is written over a horizontal line.